



Céréales panifiables : bilan de la récolte 2022

Dans ce numéro: Récolte 2021 et marché

- Céréales panifiables : bilan de la récolte 2022 1
- Prix internationaux des céréales : évolution 2
- Céréales fourragères : protection à la frontière 2
- Céréales fourragères : importations 3
- Oléagineux : transformation 3
- Nouvelles cultures pour l'alimentation humaine 4
- Commentaire : Prix indicatifs 4

Après une récolte 2021 catastrophique, les conditions de commercialisation de la récolte 2022 sont beaucoup plus calmes et équilibrées, malgré les turbulences sur les marchés mondiaux.

Les données définitives de swiss granum pour la récolte 2022 confirment l'équilibre du bilan esquissé en octobre (cf. *Bulletin de marché* du mois d'octobre 2022).

Unique mesure prise pour garantir un approvisionnement suffisant en céréales (notamment les spécialités) avant la récolte 2023 : un avancement de 20'000 t du contingent d'importation du deuxième semestre sur le premier semestre 2023 (la quantité globale dans le cadre du contingent reste à 70'000 t, sans augmentation).

Au 14 mars 2023, seules 19'000 t avaient été importées sur les 40'000 t libérées, ce qui met en évidence un approvisionnement suffisant en céréales indigènes.

Si tous les chiffres ne sont pas encore définitifs, les estimations de la FSPC montrent que les stocks

pourront être légèrement reconstitués après cette récolte 2022. Entre 20'000 et 30'000 t seront ainsi conservées en vue d'une utilisation lors d'une récolte moins bonne en qualité et/ou en quantité.

Evolution des prix

Malgré les fortes fluctuations sur les marchés internationaux, le niveau de commercialisation en Suisse reste relativement stable en raison de la protection à la frontière, du contingent d'importation, de la bonne qualité de la récolte 2022 et d'un équilibre entre l'offre et la demande.

Au niveau des prix payés aux producteurs, la FSPC va recenser, comme chaque année, les prix effectifs auprès des délégués et centres collecteurs. D'après les informations à disposition à l'heure d'écrire ces lignes, les prix indicatifs durement négociés pour la récolte 2022 devraient presque être atteints, ce qui permettrait de couvrir en grande partie les augmentations de coûts de production.

Perspective pour 2023

Selon les premières estimations de swiss granum, la surface de céréales panifiables pour la récolte 2023 serait en légère diminution par rapport à 2022 (- 1'200 hectares) et atteindrait 80'927 hectares. La part des céréales biologiques augmenterait de 168 hectares pour arriver à 10'666 hectares. La part des surfaces de céréales panifiables « bio » serait ainsi de 13.2 %.

La quantité effectivement récoltée dépendra des rendements et des conditions météo. De manière générale, les cultures semblent avoir bien supporté l'hiver et les conditions de croissance sont bonnes pour le moment.

Au niveau des prix, la FSPC s'engage pour une adaptation vers le haut des prix indicatifs pour les céréales panifiables et fourragères. Il est important, dans un contexte incertain, de donner les meilleures conditions-cadre possible à la production de matières premières indigènes et de diminuer notre dépendance face à l'étranger. Les négociations auront lieu le 6 juin 2023.



	Libération normale du contingent	Libération pour 2023
1 ^{er} janvier	10'000 t	20'000 t
1 ^{er} mars	10'000 t	20'000 t
1 ^{er} mai	10'000 t	10'000 t
1 ^{er} juillet	10'000 t	0 t
1 ^{er} septembre	15'000 t	10'000 t
1 ^{er} novembre	15'000 t	10'000 t
Total	70'000 t	70'000 t

Source : swiss granum

Céréales : prix internationaux en baisse depuis début janvier

Début mars, les prix internationaux pour le blé en Amérique et en Europe ont poursuivi leur baisse pour arriver à un niveau plus atteint depuis 18 mois. Les prix se situent actuellement à tout juste 260 €/t.

Deux raisons principales expliquent cette situation. D'une part, l'accord sur les céréales entre la Russie et l'Ukraine a été prolongé, permettant de poursuivre les exportations de céréales ukrainiennes par le corridor des ports de la Mer Noire dans le monde entier. Des députés russes de haut rang ont rencontré des représentants de l'ONU à Genève à ce sujet. La prolongation n'est prévue que pour une durée de 60 jours, au lieu des 120 jours initialement prévus, mais les prix n'ont pas augmenté pour autant sur les marchés mondiaux.

D'autre part, les céréales produites aux alentours de la Mer Noire (principalement en Roumanie et du côté russe, ce qui était un point de négociation à Genève), sont disponibles actuellement en grandes quantités et à des conditions très avantageuses sur le marché mondial.

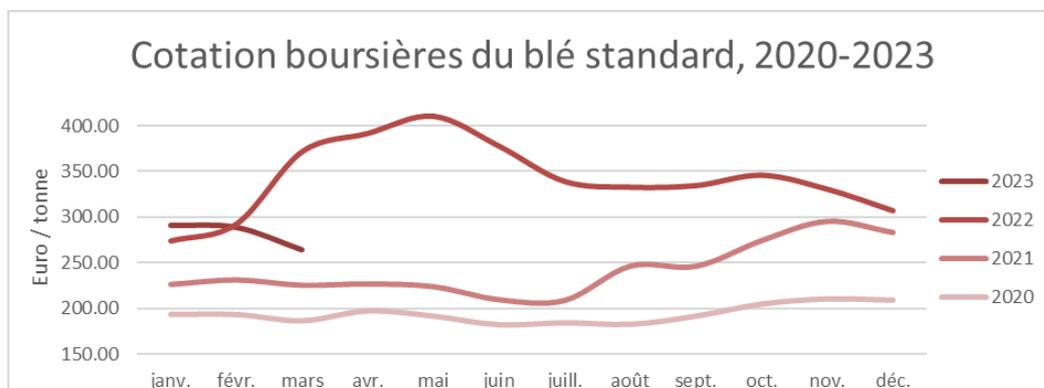
La quantité totale de blé disponible au niveau mondial reste ainsi stable, voire en légère augmentation, ce qui se concrétise par une baisse des prix, mais a des répercussions positives sur la situation alimentaire globale. Sans accord, beaucoup de pays en voie de développement se seraient retrouvés dans une situation où les importations de blé auraient été impossibles.

Une autre raison explique la baisse des prix du blé : de bons rendements attendus en Australie, en Inde et au Kazakhstan, qui pourraient bientôt concurrencer les céréales européennes et nord-américaines au niveau des prix.

De l'autre côté du globe, les estimations de récolte ont été drastiquement corrigées vers le bas en Argentine pour le soja et le maïs, en raison d'une sécheresse dévastatrice d'une ampleur qui n'était plus survenue depuis 60 ans. Les rendements attendus sont les plus faibles depuis le début du siècle. L'Argentine est le plus gros exportateur mondial d'huile et de tourteaux de soja et le troisième plus grand exportateur de maïs.

Il est encore trop tôt pour faire des pronostics sur la récolte de céréales 2023 en Europe, mais les chances d'une bonne récolte sont envisageables. La sécheresse de février qui

a sévit dans plusieurs régions ne semble pas avoir eu de conséquences importantes sur la production de céréales d'automne pour le moment, mais la situation pourrait évoluer rapidement si les conditions sèches se poursuivent. Certaines régions françaises ainsi que l'Italie et l'Espagne ont déjà subi en mars des températures très élevées et un manque de précipitations. Les niveaux des nappes phréatiques et des lacs de barrage sont bas, ce qui s'explique par les longues périodes de sécheresse de l'année dernière.



Source: www.finanze.ch; moyennes par mois

Céréales fourragères – protection à la frontière

Pour les céréales fourragères, contrairement aux céréales panifiables, il n'y a aucun contingent. Pour cette raison, la charge douanière et ses adaptations jouent un rôle central.

Les adaptations de la charge douanière par l'OFAG se font ainsi mensuellement pour les céréales fourragères (chaque trimestre pour les panifiables). La FSPC avait demandé à l'OFAG, l'année dernière, que les adaptations puissent se faire deux fois par mois si besoin, car le marché des céréales a été très volatil au cours des 18 derniers mois, avec des fortes variations de prix vers le haut et vers le bas. Malheureusement, l'OFAG n'est pas entrée en matière sur cette demande.

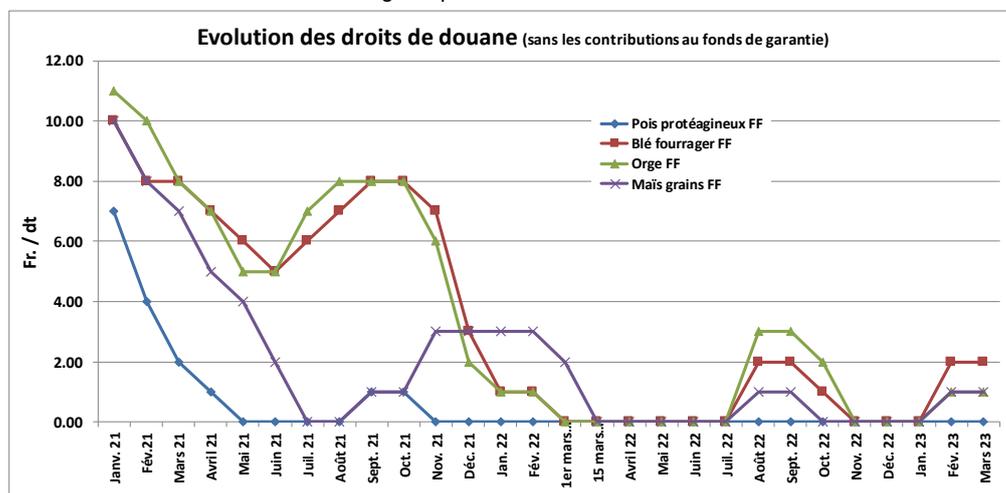
Depuis l'automne 2021, les droits de douane (sans les contributions au fonds de garantie) ont été successivement réduits, pour arriver à zéro en avril 2022 suite au début de la guerre en Ukraine. A cette époque, les prix européens des matières premières fourragères étaient quasiment au niveau suisse.

Depuis la récolte 2022, la situation s'est détendue et les prix mondiaux sont fortement redescendus. Malheureusement, la protection à la frontière n'a pas été corrigée en conséquence, car le système est basé essentiellement sur le passé, au lieu d'anticiper les évolutions. Conséquence, les prix à l'importation

sont entre 4 et 6 francs par décitonne en-dessous des valeurs fixées dans l'Ordonnance sur les importations agricoles, selon les informations à disposition de la FSPC.

Cette forte concurrence pousse les fabricants à privilégier les importations au détriment de la récolte indigène, qui se vend difficilement et

reste en stock dans les centres collecteurs. Si la situation perdure, les centres collecteurs devront soit baisser les prix pour vider les cellules, soit faire face à des difficultés de stockage lors de la récolte 2023. Dans tous les cas de figure, les producteurs seront perdants.



Source: OFAG / Graphique FSPC

Céréales fourragères : état des importations

Depuis plusieurs mois, la protection à la frontière est trop faible pour les matières premières fourragères. La FSPC n'est pas restée inactive, mais les nombreuses interventions dans la presse agricole, auprès de l'OFAG et du Conseil fédéral n'ont pas permis d'amélioration à court terme.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, les fluctuations sur les marchés des matières premières sont énormes et accentuées par la spéculation. Notre système de protection à la frontière pour les matières premières devrait permettre de compenser les variations des prix mondiaux. Ce système, qui n'a pas été pensé pour des situations de crises, manque cependant de réactivité et n'anticipe pas assez les évolutions. Conséquence : si les droits de douane ne sont pas adaptés correctement et que les prix à l'importation sont trop bas, des quantités importantes peuvent être

importées à bas prix, concurrençant les matières premières indigènes.

Année céréalière 2022-2023

Entre juillet 2022 et février 2023, les quantités suivantes sont disponibles sur le marché indigène (production indigène + importations): voir le tableau

La situation est particulièrement problématique pour l'orge, où notre taux d'auto-provisionnement dépasse 80 % en moyenne. Les importations réalisées entre juillet 2022 et février 2023 couvrent déjà quasiment les besoins annuels. Si les importations en mars sont au même

niveau qu'en janvier et février et que les prix à l'importation restent attractifs, la pression sera énorme à la fois sur les prix de la récolte 2022, mais également sur les prix 2023.

La FSPC s'engage, dans le groupe de travail « Protection à la frontière » de swiss grnum, pour que les éléments suivants soient corrigés :

- ◆ Séparer les prix à l'importation pour les marchandises bio et conventionnelles, afin d'avoir une image réaliste des prix à l'importations

- ◆ Améliorer la base de décision de l'OFAG et l'adapter aux réalités du marché (orientation vers le futur)
- ◆ Adapter les droits de douane deux fois par mois pour les fourragères
- ◆ Augmenter le niveau de protection à la frontière
- ◆ Introduire une contribution spécifique pour les céréales fourragères, afin de maintenir leur rentabilité et la motivation à les produire

	Récolte indigène 2022	Importations (juillet 2022 – février 2023)	Total disponible	Besoins (moyenne 2015-2021)	Part déjà atteinte
Blé fourrager	60'000	196'000	256'000	315'000	81 %
Orge fourragère	177'000	26'000	203'000	220'000	92 %

Source: swiss grnum, FSPC

Transformation d'oléagineux en légère augmentation

En 2022, une quantité légèrement plus importante d'oléagineux a été transformée par rapport à 2021. La récolte 2022 était réjouissante autant pour le colza que pour le tournesol, avec pour conséquence des pressages de cette récolte en 2023 encore.

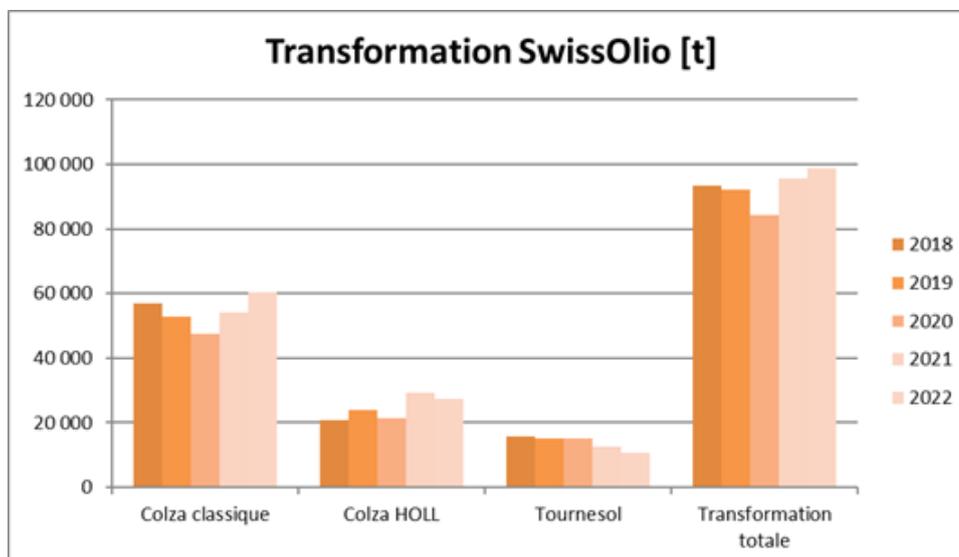
Pour la première fois, plus de 100'000 t de colza ont été attribuées pour la récolte 2022. Contrairement aux années précédentes,

la météo a été clémente et la récolte (92'000 t) s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les rendements des tournesols étaient également réjouissants, avec une récolte totale dépassant 14'000 t (pour des attributions de 15'400 t).

En 2022 (année civile), un total d'environ 99'000 t d'oléagineux ont été transformés en huile. Cela correspond à une augmentation de 3'000 t par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation est cependant uniquement due au colza classique. Le colza HOLL et le tournesol (classique et HO) ont vu leurs quantités légèrement diminuer. Cela s'explique d'une part par la faible récolte de tournesol en 2021. D'autre part, le tournesol récolté tardivement en 2022 a pu être pressé seulement dès le quatrième trimestre 2022. L'augmentation des quantités sera par conséquent visible dans les quantités transformées en 2023.

Pour la récolte 2023, des quantités record ont à nouveau été atteintes, avec des attributions atteignant au total de 101'000 t de colza (dont 34'000 t de colza HOLL) et 20'000 t de tournesol. C'est particulièrement réjouissant pour le tournesol, après 3 années de réduction dans les quantités contractuelles. La culture du tournesol, nécessitant peu de soins, profite d'une popularité en hausse autant chez les producteurs que chez les consommateurs.



Source: FSPC, 2023

Nouvelles cultures pour l'alimentation humaine

Les cultures dites de niche sont des cultures nouvelles ou redécouvertes, cultivées à petite échelle en Suisse. Leur diversité est importante et les premières réflexions sont en cours pour déterminer des conditions-cadre générales, parmi lesquelles les conditions de prise en charge de swiss granum ainsi qu'une reconnaissance pour Suisse Garantie.

Pour cette préparation, swiss granum a mis en place un groupe de travail « Nouvelles cultures destinées à l'alimentation humaine » sur demande de la FSPC. Le groupe de travail est composé des organisations de producteurs, mais aussi de représentants du commerce, des labels, de la vente et de la transfor-

mation. L'objectif est de définir des références pour les producteurs, commerçants et transformateurs intéressés. Dans ce cadre, la diversité et le développement de ces cultures existantes sont très importants.

Ces nouvelles cultures comprennent les féveroles, les pois protéagineux, l'avoine, l'orge brassicole, les tournesols en graines, le lin, le maïs (à moudre ou pour le popcorn), les lupins, les pois chiches, les pois jaunes, le millet ou le quinoa. Certaines de ces cultures sont déjà plus ou moins connues car cultivées pour l'alimentation animale, alors que d'autres sont complètement inconnues.

Même si ces cultures sont régulièrement citées comme nouvelles

sources de revenu pour les agriculteurs, leur rentabilité doit être prise en compte. Les risques au niveau des variations de rendement et de la qualité de la récolte sont plus importants que pour les cultures établies, ce qui devra être intégré dans les calculs des prix aux producteurs.

Un potentiel, même restreint, existe pour ces cultures destinées à l'alimentation humaine. Si les transformateurs souhaitent travailler avec des matières premières suisses, le niveau de prix devra permettre aux producteurs d'un tirer un revenu adéquat, pour que la filière qui se met en place soit crédible, avec une répartition équitable des marges.

Les prix indicatifs ont-ils encore leur raison d'être ?

Les prix indicatifs donnent aux producteurs le niveau de prix des céréales produites. Pour les céréales panifiables, les prix effectivement payés avoisinent généralement les prix indicatifs négociés au sein de la filière. Les importations de céréales jouent un rôle secondaire dans la formation du prix en Suisse, ce qui est positif.



Pour les céréales fourragères par contre, la situation est plus délicate, car les importations influencent fortement les prix indigènes. Si la protection à la frontière est insuffisante, certains transformateurs vont privilégier des importations à bon marché, sans se soucier du marché indigène. La marchandise suisse reste ainsi dans les silos, occasion-

nant des frais de stockage et pénalisant le niveau de prix.

Même en négociant de « bons » prix indicatifs pour les producteurs, nous n'avons aucune garantie de pouvoir les atteindre. Considérant cela, la question de l'utilité des prix indicatifs pour les céréales fourragères pourrait se poser.

Le marché des céréales fourragères est un marché d'acheteur : l'offre n'est pas fondamentalement limitée (il n'y a pas de contingent d'importation comme pour les panifiables) et les acheteurs disposent de différents canaux d'approvisionnement pour couvrir leurs besoins. Ne pas fixer de prix indicatifs, c'est laisser le marché fonctionner de lui-même. Dans un marché d'acheteurs, ce serait clairement au détriment des vendeurs, donc des producteurs de céréales. Cela ne signifie pas pour autant que des prix indicatifs doivent impérativement être fixés !

Si les prochaines négociations (le 6 juin 2023) aboutissent, les prix indicatifs devront se situer à un niveau garantissant la rentabilité pour les producteurs de céréales fourragères. Pour y arriver, les

acheteurs devront être conscients de leurs responsabilités dans une filière qui veut défendre la production indigène. Dans le cas contraire, la production va encore diminuer, ce qui va fragiliser la filière dans son ensemble.

En conclusion, des prix indicatifs mais pas à n'importe quel prix !



Fritz Glauser, Président

SGPV-FSPC



Schweizerischer Getreideproduzentenverband
Fédération suisse des producteurs de céréales
Federazione svizzera dei produttori di cereali

Fédération suisse des producteurs de céréales
Belpstrasse 26
CH-3007 Bern

Téléphone : +41 31 381 72 03

Télécopie : +41 31 381 72 04

Messagerie : info@fspc.ch

Retrouvez plus d'infos sur www.fspc.ch

Prochaines publications:

Le prochain bulletin de marché, prévu pour l'été, abordera les prix producteurs 2022.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour des sujets pour cette prochaine édition.